

COMMUNE DE VIAS REGLEMENT DE CONSULTATION

La présente consultation a pour objet l'implantation et l'exploitation d'un manège enfantin, type carrousel, à Vias Plage.

Montant de la redevance hors électricité :

La redevance mensuelle fixée à 7,50 € le m² pour la période du 1^{er} octobre au 31 mars

La redevance mensuelle fixée à 15 € le m² pour la période du 1^{er} avril au 30 septembre

(tout mois entamé est dû dans sa totalité)

Visite sur site : les candidats qui le souhaitent peuvent se rendre sur les lieux par leurs propres moyens. En tout état de cause, aucune réclamation ne pourra être formée par les candidats quant à l'emplacement, postérieurement au dépôt de leur offre.

Les candidats sont considérés comme ayant pleinement connaissance du site.

Il ne s'agit ni d'un marché, ni d'une concession.

La convention sera établie entre le titulaire désigné à l'issue de la consultation et la commune de Vias représentée par son maire, Maître Jordan DARTIER.

Lors de la remise des plis, les candidats devront impérativement fournir les documents suivants :

- Le Kbis ou les statuts de la société à jour,
- Un certificat d'assurance couvrant l'activité exercée,
- L'attestation sur l'honneur ci-jointe datée et signée,
- La convention signée,
- Un **mémoire technique** avec **photographies** du manège, comprenant un **descriptif** précis : activité économique proposée, **matériel** mis en service, **amplitude des horaires** d'ouverture, liste **des expériences** éventuelles du candidat sur une activité similaire au cours des trois dernières années.

DATE LIMITE DE RECEPTION DES DOSSIERS :

20 décembre 2021 à 17h00

Tout dossier reçu hors délai sera rejeté.

Les plis seront transmis sous enveloppe fermée portant la mention suivante :

« CONSULTATION POUR L'IMPLANTATION ET L'EXPLOITATION D'UN MANEGE A
VIAS PLAGE »
« NE PAS OUVRIR »

L'enveloppe fermée sera :

- Soit expédiée à l'adresse suivante (transmis par lettre recommandée) :

**MAIRIE DE VIAS
SERVICE DES MARCHES PUBLICS
6, place des Arènes
34450 VIAS**

- Soit remise contre récépissé à l'adresse suivante :

**MAIRIE DE VIAS
SERVICE DES MARCHES PUBLICS
6, place des Arènes
34450 VIAS**

Heures d'ouverture de la Mairie de VIAS - Du lundi au vendredi – 8h30 à 12h et de 13h00 à 17h.

Jugement des offres

Les critères de jugement des offres sont :

- **Tarifs** (40 %) : montant du prix public unitaire pratiqué. Les propositions seront classées par ordre croissant de prix.
- **Qualité technique** sur la base du mémoire technique (60%)

Pour tout renseignement complémentaire

Les renseignements administratifs et techniques pourront être obtenus par mail uniquement auprès de :

Mairie de VIAS
Service des Marchés Publics
6, place des Arènes
34 450 VIAS
Courriel : marchespublics@ville-vias.fr

Recours

Les voies et modalités de recours sont disponibles auprès du greffe du tribunal administratif territorialement compétent :

Tribunal Administratif de Montpellier 6 rue Pitot
34 000 Montpellier
Tel : 04.67.54.81.00
Courriel : greffe.ta-montpellier@juradm.fr